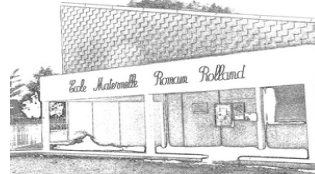




École du Vieux Moulin
03 86 60 92 06

FOURCHAMBAULT

Groupe scolaire du Riau



École Romain Rolland
03 86 58 88 97

Année 2017/2018
20 octobre 2017

Membres du Conseil d'École

Présents :

Enseignants : Mmes Dounon, Oudin, Delorme, Belin, Loreau, Alleaume, Lassalle, Lefebvre, Wilmo, Rault, M. Goichot (Directeur)

Parents élus : Mmes Carpentier, Mouloise, Volat, Laurin, Michot, Benoit,

Mairie : Mme Lacorne

AVS : Mme Cheron

ATSEM : Mme Ribeiro

DDEN : M. Talpin

Absents excusés :

Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. Dantel

Parents élus : Mme Coudant, Rigondet MM.

Boiron, Yamashita

Enseignants : Mmes Laforêt, Leloup, Blin, Chauvet, MM. Duriot, Bonny, Guyot (membres du RASED)

ATSEM : Mmes Lussiana, Raoux, Gonzalez, M. Robert

AVS : Mmes Sabaffo, Belicki

Début de la séance : 18h

Intervention de M. Talpin

La fonction de DDEN est une fonction officielle. Les DDEN sont nommés par le DASEN. Il s'agit d'une mission bénévole. Le DDEN veille au bien-être dans l'école sans intervenir sur la pédagogie. Il a un rôle de Sage et peut notamment intervenir pour faciliter les liens entre l'école et la municipalité.

Compétences du Conseil d'École

Principe

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Composition

Le conseil d'école est composé :

- du Directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires

Peuvent assister au conseil, avec voix consultative :
- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,

- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,

- l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les ATSEM.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Attributions (Décret n°91-383 du 22 avril 1991)

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Résultats des élections de parents

301 électeurs inscrits,

112 votants (37,2%, pourcentage en hausse),

13 votes blancs ou nuls

99 suffrages exprimés

11 postes de titulaires étaient à pourvoir,

11 parents sont élus :

CARPENTIER Charlene	CM1, CP et GS
COUDANT Marie-Christine	CM1
BENOIT Elodie	CE2/CM1
BOIRON Franck	CE2
EDAL Laure	PS
LAURIN Marlène	ULIS École
MICHOT Florence	CM2, CE2 et CP
MOULOISE Diane	MS, CM2
RIGONDET Aurélie	GS
VOLAT Isabelle	PS/MS
YAMASHITA Stéphane	CE2

Bilan de rentrée

Effectifs par niveau et par classe :

Sur le groupe scolaire, les élèves sont actuellement 206.

134 élèves en élémentaire

72 élèves en maternelle dont 10 CP

Les effectifs sont en baisse (214 élèves à la rentrée 2016/2017) malgré trois inscriptions à venir.

			Ulis	CM2	CM1	CE2	CE1	CP	GS	MS	PS	TPS
Madame Lassalle	ULIS	12	12									
Madame Dounon	CM2	25		25								
Madame Chauvet	CM1	19			19							
Madame Rault	CE2 CM1	21			8	13						
Madame Delorme	CE1 CE2	16				10	6					
Madame Belin	CE1	21					21					
Madame Oudin	CP	20						20				
Madame Blin	GS CP	18						10	8			
Madame Loreau	MS GS	19							7	12		
Madame Alleaume	PS MS	20								11	9	
Madame Lefebvre	TPS PS MS	15								6	6	3
		206	12	25	27	23	27	30	15	29	15	3

Cette équipe est complétée par :

- Le RASED :

Le Directeur présente l'intérêt d'avoir la présence d'un réseau d'aide complet (un psychologue scolaire, un maître E et un maître G). Cependant il déplore que la demi-décharge syndicale du maître E, M. Guyot, ne soit pas remplacée.

Le réseau travaille sur le dépistage, le suivi des élèves et gère l'orientation en liaison avec la MDPH. Les parents ne doivent pas hésiter à solliciter le RASED (03 86 58 97 57).

- Une enseignante supplémentaire sur Fourchambault, Mme Leloup, intervient dans le groupe scolaire dans les classes de CP en ce début d'année. Elle fait partie du dispositif « Plus de Maîtres Que de Classes ».

- AVS

Une Auxiliaire de Vie Scolaire, Mme Sbaffo est toujours présente en ULIS. Deux Auxiliaires de Vie Scolaire individuelles interviennent en classe de CP et CE1, Mmes Cheron et Belicki.

Leur mission, distincte d'une mission d'enseignement, permet un accompagnement spécifique dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

Une Employée de Vie Scolaire administrative, Mme Marconnet travaille sur Fourchambault depuis quatre ans. Elle est dans le groupe scolaire à titre exceptionnel car elle est principalement à l'école des Chevillettes pour des tâches administratives.

Mme Laroche, volontaire service civique a commencé à travailler depuis le 9 octobre.

Agir contre le harcèlement

Monsieur Goichot résume le dossier de présentation du 26 novembre 2013 intitulé « agir contre le harcèlement à l'école ». Il ajoute que l'équipe enseignante reste très attentive à la libre parole des enfants. Ceux-ci doivent pouvoir communiquer facilement avec les enseignants, les parents.

En cas de problème, les parents doivent aller voir les enseignants. Le directeur rappelle cependant que les histoires inter-personnelles entre parents ne doivent pas entrer dans l'école.

Le LSUN : livret scolaire unique numérique

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale

dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième".

Le livret sera consultable sur Internet par les parents grâce à un code confidentiel qui n'a pas été transmis. Il sera alors communiqué à une fréquence semestrielle en version papier.

Modifications et approbation des règlements

- Présentation et lecture des règlements des écoles dont fait partie la **Charte sur la laïcité**.

Le Conseil d'école n'apporte pas de modification au règlement intérieur de l'école.

- Le règlement est adopté à l'unanimité.



Plan Particulier de Mise en Sûreté

Chaque école actualise son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à sa situation précise. Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion et un autre qui porte sur le confinement.

Les exercices permettent de répéter les postures correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges des enfants. Un exercice de confinement suite à un exercice d'évacuation a eu lieu le 21/9.

Il est mis à jour chaque année. Le Directeur demande aux parents de bien vouloir signaler tout changement de numéros de téléphone.

Cette année, trois exercices seront organisés dont un exercice intrusion-attentat qui aura lieu le 8/12. Pour cet exercice particulier, les parents seront avertis en amont de la date prévue et les parents élus seront sollicités pour y participer. Préparer les élèves à de tels exercices dès le plus jeune âge est désormais une nécessité.

Les activités périscolaires

L'accompagnement éducatif

L'aide à la scolarité concerne les élèves qui peinent à faire leurs devoirs, mais aussi les élèves qui peuvent être dans l'impossibilité de les faire chez eux.

Ce dispositif est géré par le centre social et concerne 26 élèves au Vieux Moulin 3 jours par semaine (les lundis, jeudis, et vendredis). Le Directeur souligne l'importance du bilan effectué à la fin de chaque séance avec les parents.

- M. Lefebvre initie les élèves de l'école élémentaire du CP au CM2 au tennis de table en coordination avec les TAP. Les élèves de GS seront pris en charge en fin d'année. 4 élèves seulement de CM1 ont été concernés par les 5 séances de la première période.

M. Lefebvre a informé le directeur que les prochaines fois en deçà de 6 élèves, les séances seront annulées.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Pas de changements pour cette année scolaire 2017/2018. En ce qui concerne l'année prochaine et les rythmes scolaires, Mme Lacorne précise qu'aucune décision n'est prise pour l'instant. Bientôt un questionnaire sera transmis aux parents afin de connaître leur position sur le sujet. Monsieur Goichot rappelle que selon les textes, il faut qu'il y ait une volonté conjointe de la mairie et du Conseil d'école. En ce cas, le directeur envoie le vote du Conseil d'école (le vote est mis à l'ordre du jour du 2ème conseil d'école) et la proposition de la mairie à l'Inspection qui la transmettra au DASEN après étude, celui-ci statuera définitivement.

Les activités du premier trimestre

Les Activités Pédagogiques Complémentaires :

La séance d'une heure d'APC a lieu le mardi pour les élèves concernés. Cette heure ne relève pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Les enseignants encadrent l'activité qui a lieu de 15h30 à 16h30 pour l'école Romain Rolland et de 15h15 à 16h30 pour l'école du Vieux Moulin.

Les APC peuvent être une aide aux élèves en difficulté, des activités prévues au Projet d'École ou de l'aide à la méthodologie.

Ce sont les enseignants qui choisissent les élèves concernés et leurs choix ne sont pas dictés par le fait que tous les enfants doivent participer aux APC.

École et cinéma :

Les classes d'ULIS, CP, CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 de Mmes Lassalle, Oudin, Belin, Delorme, Rault désirent s'inscrire au projet École et Cinéma. Le Conseil d'École donne un avis favorable.

Une participation de 2€ pour chaque film sera demandée aux familles. Les frais de transport seront pris en charge par l'APEER si les finances le permettent.

Les sorties École et Cinéma dépassant le temps scolaire obligatoire, les enseignants se réservent le droit de ne pas emmener les élèves présentant des comportements inadaptés mettant leur sécurité en cause.

Natation :

Tous les CE1 et les élèves d'ULIS vont à la piscine depuis le 22 septembre et ce jusqu'au 26 janvier. Mme Lassalle souligne que la participation des ULIS cette année est un réel bienfait pour eux. De plus le fait que les séances soient encadrées par deux enseignantes permet la constitution de groupes plus petits et chaque élève profite ainsi pleinement de la séance. Le quart d'heure supplémentaire dans l'eau est très bénéfique et les enseignantes ont déjà pu constater de belles progressions en peu de temps.

Le Directeur remercie les parents volontaires et efficaces qui accompagnent assidûment les élèves.

Village des Sciences au collège des Loges

Les classes de CE2/CM1, CE1/CE2 et CE1 ont pu participer cette année (ateliers autour des saveurs et de l'équilibre alimentaire pour les plus grands, autour des sens, des mouvements... pour les CE1).

Pot des parents

Cette année, le 8 septembre l'équipe pédagogique a invité les parents qui ont donné de leur temps pour accompagner

les classes aux différentes sorties tout au long de l'année. L'équipe remercie tous les parents qui s'investissent au sein de l'école. Il s'agit là d'un rendez-vous convivial qui permet d'échanger et de présenter les nouveaux projets et qui sera donc reconduit l'année prochaine.

Sortie à Cardoland (élèves de Romain Rolland) :

Cette sortie était l'aboutissement d'un travail sur les dinosaures. Les élèves ont pu participer à différents ateliers et voir les immenses structures dans le parc. Le fait que cette sortie se fasse en septembre a permis de profiter au mieux de la journée et des ateliers.

Sortie à Fontainebleau (visite du château par tous les élèves de CE2, CM1, CM2 et ULIS) :

C'est un projet qui a été initié dès juin dernier. Une visite magnifique et de qualité avec des thèmes différents selon les classes et les âges des élèves. De très bons guides, des visites adaptées au jeune public. Un seul regret cependant : une heure supplémentaire aurait permis d'être moins pressés par le temps.



Cross (élèves de CE2, CM1, CM2 et grands d'ULIS) :

Un très bon taux de réussite dans les contrats.

De nombreux parents présents pour encadrer la sortie.

Les enseignantes et M. Goichot en profitent pour les remercier de leur aide précieuse. Mme Lassalle anticipe sur l'une des questions diverses et reconnaît qu'il est parfois difficile d'établir une liste d'élèves pour les parents encadrants (changements de dernières minutes, problèmes d'organisation...) mais que dans la mesure du possible celle-ci sera établie pour les prochaines sorties.

Sortie à la MCNA : Spectacle « Je préfère vous écrire »

Un spectacle participatif très vivant, intéressant pour les classes de maternelle. Un bilan plus nuancé pour les enseignantes de l'élémentaire qui ont déploré le bruit dans la salle.

Projet robotique

Du matériel a été prêté jusqu'à Noël pour la classe d'ULIS. La présentation de ce matériel a été faite par les élèves de SEGPA au collège. Des échanges et des défis sont prévus entre les classes de SEGPA, ULIS et CM2.

Bilan des coopératives

Les coopératives sont affiliées à l'organisme national qu'est l'OCCE. M. Goichot rappelle que la coopérative ne peut investir dans l'achat de fournitures scolaires. Elle permet notamment de financer les sorties, les bus, l'assurance... et de percevoir les subventions de la mairie.

Romain Rolland :

En caisse au 31/08 : 2285€

Vieux Moulin :

Compte de fonctionnement :

- Charges : 10 182€
- Achats de produits : 196€
- Assurances : 36€
- Charge des activités éducatives : 6593€
- Cotisation versées à l'OCCE : 289€
- Autres charges courantes : 1725€
- Achats de biens durables : 1338€
- produits : 8228€
- Produits des activités éducatives : 140€
- Subventions de la municipalité : 2506€ = 2256€ + 250€
- Subvention d'association : 200€ (MDPH)
- Autres produits courants : 696€
- Participations des familles (coop + photos) : 4686€
- Reste au 20 octobre 2017 : 7826€

Bilan des actions :

- USEP : cotisation (871€) + transport
 - transport : - 2684€
 - entrées payantes : - 784€
 - festival tant de paroles : - 92 €
 - « école et cinéma » : - 997€
 - investissement : Jocatop, jeux de molki, robots : -1725€
 - photographe : 2169 € participation famille – photographe (1133+549= 1682€) =+ 487€
- Mmes Darnet et Juste, parents d'élèves, ont vérifié les comptes.

Travaux dans l'école

Vieux Moulin :

Réalisés :

- Taille de deux branches de noisetier qui menaçaient de tomber.
- Fermeture du haut des WC du bas.
- Raccrochage du grillage côté rue Romain Rolland à deux endroits.
- Solution au problème d'ouverture des portes d'entrée.
- Fixation d'un tableau blanc.
- Isolation thermique de la salle du Maître rééducateur.

Prévus

- Équipement de l'espace entre les bancs de bacs pour mettre des fleurs.
- Branchement du chauffage dans la salle du Maître rééducateur.

Demandés

- Enlèvement d'une table cassée (en face de la salle de Mme Lassalle).
- Sécurisation de la rampe d'accès handicapés (angle saillant) et résoudre les problèmes d'écoulement en dessous (boue).

Romain Rolland :

Réalisés :

- Peinture des couloirs blancs d'athlétisme.
- Peinture des bancs extérieurs.

Prévus

- Pose d'un lino neuf dans le bureau direction.

Demandés

- Arrangement de la zone de racines de l'arbre devant la classe de Mme Blin (sans supprimer l'arbre). Mme Lacorne intervient et annonce que l'arbre devrait être prochainement coupé car en mauvais état et devenant dangereux.
- Déménagement des anciens meubles de bibliothèque au Centre Social
- Connexion des classes et de la salle informatique
- Achat d'un photocopieur couleurs

Le cahier de liaison entre les services techniques et les enseignants de l'école fonctionne plutôt bien dans l'ensemble.

Les enseignants remercient les services techniques pour le travail réalisé.

Projets de l'Association des Parents d'Élèves des Écoles du Riau

Mme Michot la Présidente fait le point. L'APEER cofinance le tennis de table.

L'association finance aussi un déplacement et une entrée à la MCNN pour chaque classe, une participation à la sortie de fin d'année.

Le directeur et l'équipe pédagogique remercient grandement l'association de parents pour tous ces investissements importants (environ 12 000€ sur deux ans).

Dates à retenir :

- assemblée générale : le 23/10
- marché de Noël : le 10/12 à la maison du peuple de Fourchambault et à la salle des associations. Un changement de lieu et une durée réduite pour essayer de redonner un peu de dynamisme à cette action et de profiter de l'affluence du marché.
- rifles le 04/02
- brocante en avril
- kermesse le 16 juin. Mme Michot demande s'il serait possible de prévoir la salle polyvalente en solution de repli en cas de mauvais temps. Mme Lacorne est d'accord sur le principe selon la disponibilité de la salle. L'idée sera soumise en mairie.



Questions diverses

Questions diverses des parents

TAP

- 1) Si un enfant perturbe le travail du groupe, il est courant que l'animateur ne fasse pas faire l'activité du tout et tous les autres enfants sont alors pénalisés. Pourquoi ne pas exclure les perturbateurs après 2 avertissements et mot aux parents ?

Réponse de Mme Lacorne : La procédure est la suivante, un courrier d'avertissement puis exclusion de l'élève perturbateur.

Mme Michot intervient et souligne que dans certains ateliers les enfants ne font pas les activités car des perturbateurs gênent leur bon déroulement. Les animateurs sont-ils au courant de la procédure à suivre ?

Mme Lacorne : Un point sera fait avec les équipes d'animateurs afin de résoudre le problème.

- 2) Lors des TAP est-ce normal que l'on ne soit pas averti quand un enfant tombe sur la tête et que les parents le découvrent le soir et qu'en allant à la mairie (eux même choqués par la bosse) demande à partir de quel degré doit-on vous prévenir?
- 3) Est-ce normal que l'on vous appelle pour vous prévenir que votre enfant se tord un membre vous demandant de venir le chercher et arriver sur place vous fait attendre plus de 30 min pour pouvoir le récupérer car aucun papier de décharge sont à leur disponibilité ?
- 4) Est-ce normal qu'un enfant sur un temps périscolaire puisse sortir de l'établissement sans qu'une personne référente ne s'en aperçoive ?

Mme Lacorne reconnaît qu'en effet les situations évoquées à travers ces questions n'auraient pas dû avoir lieu. Un rappel aux équipes sera fait pour que ces dysfonctionnements ne se renouvellent pas.

M. Goichot rajoute que l'équipe enseignante n'est pas surprise par certaines questions car le comportement d'élèves indisciplinés perturbe également le fonctionnement de l'école.

Lui et les enseignantes ont dû intervenir à plusieurs reprises sur des temps périscolaires pour des raisons d'urgence. Le directeur dialogue régulièrement avec l'un des animateurs pour des mises en garde concernant la sécurité. La nouvelle équipe d'animateurs semble avoir besoin de formation, de consignes très claires et d'accompagnement.

Depuis le changement d'équipe, les enseignants n'ont pas bien compris qui était d'ailleurs l'animateur-référent auquel ils devaient s'adresser.

Restaurant scolaire

- 5) Serait-il possible que les enfants quand ils sont à la cantine soient un peu plus surveillés par les adultes car les crachats se font régulièrement dans les plats ou les pichets et également éviter de punir les enfants de dessert ou autres car les parents paient leur repas ?

Garderie

- 6) Est-ce normal que les enfants de la garderie du soir n'aient pas leur goûter s'ils ne le réclament pas ou s'ils sont punis ?

Réponse de Mme Lacorne à ces deux questions : A la cantine, il y a un adulte pour deux tables soit environ 13 enfants. Mme Lacorne semble étonnée que les élèves puissent être privés de dessert.

Pour ce qui est de la garderie, tous les enfants doivent être installés pour pouvoir goûter. Un point avec l'équipe du périscolaire et un recadrage seront effectués.

Semaine scolaire

- 7) Concernant le retour à la semaine de 4 jours : sont-ce les anciens horaires qui seront adoptés avec repos complet le mercredi ?

Point qui a été évoqué précédemment.

Cour

- 8) Dans la cour, serait-il possible de matérialiser une ligne rouge pour déterminer le terrain de jeu pour l'épervier à environ 2m du panier de basket après la ligne jaune existante ?

Cette demande sera traitée lors de l'installation prévue de grands bacs à fleurs dans la cour.

Calculatrice

- 9) Serait-il possible d'offrir une calculatrice en fin de CM2 plutôt qu'un dictionnaire ? C'est une demande du collège et cela représente un coût pour certaines familles. De plus cela éviterait d'offrir plusieurs dictionnaires à une même famille dans le cas de grande fratrie ?

Réponse de Mme Lacorne : Donner un dictionnaire reste quelque chose de très symbolique qu'il faut conserver. De plus offrir une calculatrice représente un surcoût non négligeable pour la municipalité. La question sera néanmoins évoquée en bureau municipal.

Sorties

- 10) Pour les sorties scolaires, les accompagnateurs souhaiteraient être davantage informés sur leur rôle à tenir, notamment pour le cross.

Point évoqué précédemment.

Question des enseignants

- 1) Suite à un Conseil de Maîtres de cycle III au collège et à la demande des professeurs d'EPS, est-il possible de programmer 5 séances de natation en fin d'année pour les CM2 afin de se mettre en conformité avec les attendus du « savoir nager » définis par le Journal Officiel du 11/7/2015 ?

Réponse de Mme Lacorne : Cela n'est pas possible de programmer des séances de natation supplémentaires pour des questions de coût. Mme Lacorne propose de programmer ces séances en CM2 au lieu du CEI. Solution rejetée par les enseignants.

Fin de la séance : 20h

Secrétaires :

Mme Belin et Mme Carpentier

Président de séance :

M. Goichot

Agenda

Marché de Noël : **dimanche 10 décembre**

Rifles : **dimanche 4 février**

Conseil d'École : **vendredi 2 mars**

Brocante : **avril**

Tours de Chants : **mardi 5 et 12 juin à 18h**

Conseil d'École : **vendredi 22 juin**

Kermesse : **vendredi 29 juin**